

guise, et alors on pourrait dire que la confession auriculaire tombe sous l'effet du *proviso* en question. Mais si nous consultons un livre qui contient l'enseignement catholique sur cette matière, le concile de Trente, vers. 14, et que mon client m'a communiqué, je trouve qu'il en est tout autrement. Le catholique affirme que les prêtres ne peuvent absoudre personne autre qu'un pécheur vraiment pénitent, qu'il doit venir à eux et faire une humble et sincère confession de ses péchés, avec un vrai repentir et un ferme propos de s'amender, une résolution dans son cœur d'abandonner la voie du mal ; que quiconque se présente sans la préparation requise, sans un repentir sincère et une intention réelle de renoncer à ses péchés, non-seulement ne retire aucun bienfait de l'absolution, mais même il ajoute un péché à un autre péché en se rendant coupable d'un grand mépris envers la miséricorde de Dieu, d'un abus de ses sacrements.

Selon notre croyance protestante, permettez-moi de le demander, ne considèrerait-on pas un pécheur ainsi convaincu et prenant de telles résolutions, se confiant en la miséricorde du Sauveur, comme absous de ses péchés, par les mérites de notre Sauveur ? Je réponds qu'il le serait. Telle est la croyance protestante.

Il est inutile de faire aucune observation sur ce point, de montrer que rien dans la croyance catholique n'excuse ni n'encourage la licence. Dans la cause qui nous occupe l'effet de la confession a été de remettre le propriétaire en possession de son bien, et l'on sait qu'il résulte de cette institution beaucoup de bien dans une infinité de cas. En France elle a indubitablement sauvé la vie de Henri IV bien qu'il soit ensuite tombé victime du fanatisme d'un Ravallac. Si l'on pouvait légalement et constitutionnellement contraindre le ministre à dévoiler le nom du pénitent, qui pourrait ensuite aller à confesse ? Qu'est-ce que l'Etat aurait à y gagner ?

La confession auriculaire est-elle un danger pour la paix et la tranquillité de l'Etat ? Nous savons qu'elle est en existence en Russie, en Espagne, en France, en Portugal, en Italie, en Allemagne et dans la plupart des pays de l'Europe. La paix,